



Formation Formateur de terrain

Nouvelles modalités

Depuis 1998, les établissements et services du secteur éducatif, social et médicosocial font appel aux instituts de formations regroupés depuis au sein de l'ARIFTS, pour former les professionnels aux fonctions de « Formateurs de Terrain » (modules 1 et 2).

Dans la perspective de valoriser cette formation et de développer de nouvelles passerelles entre formations professionnelles et universitaires, **l'ARIFTS Site Nantais développe un nouveau partenariat avec l'Université de Nantes sur le module 2 de cette formation.**

Le **couplage** des deux formations, **Formateur Terrain module 2 et DU ACFIS** (Diplôme Universitaire Analyse des Contextes de Formation et d'Intervention Sociale) permettra aux stagiaires d'obtenir, outre l'attestation nationale de la formation de Formateur de terrain, le diplôme Universitaire ACFIS.

Cette concomitance permettra aux personnes ayant suivi le double cursus de candidater à une entrée en Master à l'Université via la validation des acquis (VAP 85) et de s'orienter vers la formation, ou les fonctions de cadres et de direction du champ de l'intervention sociale.

Le double cursus (DU ACFIS/Formateur Terrain) qui constitue le premier semestre de la formation professionnelle du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS), conduite par l'Université de Nantes, favorisera l'accès **au Master IGISM** (Ingénierie et Gestion des Interventions Sociales et Médico-sociales) de l'Université de Nantes, qui est couplé à la formation professionnelle au Certificat d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service (CAFDES) pour lequel l'ARIFTS a un agrément.

Pour votre bonne information, la concomitance des cursus de formation DU ACFIS/Formateur de Terrain module 2 impliquera pour le module 2 Formateur Terrain :

- Le suivi de 15 heures de cours supplémentaires et de 40 heures de travail sur un terrain professionnel dans le cadre d'une démarche collective de diagnostic. Cette dernière pourra être réalisée sur le terrain d'exercice professionnel du stagiaire, faisant ainsi bénéficier son établissement d'emploi des apports de ce travail.
- Le coût de formation reste identique (tarif 2017/2018 : 2950 €). Une inscription universitaire est à prévoir en sus (2017/2018 : 300€, le stagiaire devra indiquer à l'Université si la prise en charge du coût est personnelle ou via l'employeur).

Par cette nouvelle proposition de formation, l'ARIFTS contribuera à répondre aux besoins et aux attentes du secteur professionnel tout en recherchant autant que possible pour les stagiaires des correspondances et des passerelles avec le cursus universitaire pour permettre une évolution professionnelle vers des fonctions de formation, d'encadrement ou de direction.

Pour plus d'information :

Secrétariat Formateur de terrain : 02 40 75 94 00 – c.leconte@arifts.fr